



La tour CN

Le Canadien National, compagnie nationale des chemins de fer canadiens, a ouvert au public en juin dernier la tour mise en chantier, à Toronto, en 1973. Avec ses 533 mètres, c'est actuellement la plus haute « structure auto-portante » du monde. A 350 mètres du sol, une construction de sept étages abrite des services techniques utiles aux télécommunications ainsi qu'un restaurant tournant et deux étages de plates-formes d'observation d'où la vue s'étend par temps clair à cent vingt kilomètres. La vocation de la tour est double : les télécommunications et le tourisme. Sur le premier point, une antenne de cent mètres de haut permet d'améliorer la qualité de la réception des émissions télévisées dans l'agglomération torontoise. Sur le second, quatre ascenseurs peuvent conduire au sommet deux mille personnes

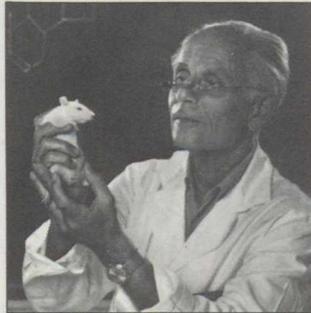


Altitude : 350 mètres

en soixante-dix secondes. La tour jouera un rôle dans la recherche scientifique et technique : étude des vents, étude de la résistance des matériaux dans diverses conditions atmosphériques, etc. La construction de cette tour d'une conception audacieuse a réclamé un investissement de 57 millions de dollars canadiens (environ 276 millions de francs français) dont l'amortissement pourrait être réalisé en une dizaine d'années.

Hans Selye, prix Kittay

Le docteur Hans Selye a reçu cette année le prix international Kittay, la plus importante récompense dans le domaine de la psychiatrie. Directeur de l'Institut de médecine et de chirurgie expérimentales



Dr. Hans Selye

de l'université de Montréal, le docteur Selye est très connu pour ses travaux sur le stress, auquel il a consacré une bonne partie de son activité professionnelle. Le jury du prix Kittay a estimé que sa description des étapes de l'évolution du « syndrome d'adaptation » - appelé aussi syndrome de Selye - a « donné une nouvelle dimension à la médecine psychosomatique en ce qui concerne la connaissance du développement de la maladie et aussi son traitement ».

Abolition de la peine de mort

La Chambre des communes a adopté en juillet dernier un projet de loi portant abolition de la peine de mort. Les grands partis avaient laissé la liberté de vote à leurs représentants : plus des deux tiers des députés libéraux, dont les membres du gouvernement de M. Pierre Elliott Trudeau, ont voté le projet, tandis que 80 p. 100 des députés conservateurs votaient contre. La décision a été acquise par 131 voix contre 124. Aux termes de la nouvelle loi, les libérations conditionnelles (réductions de peine sous condition) seront obtenues plus difficilement par les criminels condamnés à de longues peines. Le vote des Communes met un terme à un débat qui a été porté à plusieurs reprises devant l'opinion canadienne au cours des dix dernières années.

En 1966, les Communes ont en effet refusé d'abolir la peine de mort. Un an après, elles ont limité son champ d'application au meurtre d'agents de la force publique et de gardiens de prison. Elles ont reconduit ce régime provisoire en 1973. A chaque occasion, partisans et adversaires de la « valeur d'exemple » de la peine de mort se sont affrontés au Parlement et dans la presse. Les gouvernements libéraux - celui de Lester Pearson de 1963 à 1968, celui de M. Trudeau depuis 1968 - ont toujours exercé dans le sens de la clémence le droit de grâce que la Constitution canadienne donne au conseil des ministres, de sorte que la dernière exécution capitale remonte à décembre 1962.

Simplification administrative

Est-il possible de réduire le gaspillage et le désordre qui règnent dans l'industrie et le commerce en raison du nombre et de la diversité des types d'imprimés, formulaires, factures, notes et documents de toute sorte qui circulent en permanence dans les administrations et les entreprises ou qui en émanent? L'Organisation canadienne pour la simplification des procédures commerciales, association qui groupe les représentants de ministères fédéraux et provinciaux, de syndicats patronaux et d'entreprises, le pense pour sa part. Elle a déjà effectué des travaux de standardisation, élaboré par exemple un programme visant à encourager l'« uniformisation des documents commerciaux canadiens ». L'ampleur de la tâche n'est pas contestée. Quant à ses contours, ils sont encore assez flous pour que les économies attendues par les promoteurs de la standardisation puissent varier de 1 à 4 milliards de dollars par an.

Limites de pêche

D'ici à la fin de l'année, le gouvernement canadien portera à 200 milles marins (environ 370 kilomètres) la limite de ses droits exclusifs de pêche. Les Etats-Unis et le Mexique ont pris récemment la même décision. Le Canada a conclu

des accords bilatéraux avec les pays dont les pêcheurs exercent leur activité dans les eaux qui feront partie de sa zone. Aux termes de ces accords, le Canada a autorisé les pays signataires (Espagne, France, Norvège, Pologne, Portugal, Union soviétique) à pêcher les stocks de poisson qui dépassent ses propres capacités. Le ministre canadien des pêcheries a justifié la décision du gouvernement par la surexploitation des fonds à laquelle les flottes étrangères se livrent au large des côtes de l'Atlantique. Dans cette zone, les prises totales ne cessent de diminuer depuis 1968, année où elles ont atteint 4,6 millions de tonnes. Entre 1968 et 1974, elles se sont établies à un niveau légèrement inférieur (de 4 à 4,4 millions de tonnes), puis elles sont passées à 3,8 millions de tonnes en 1975. La baisse s'accroîtra, estime-t-on, cette année.

«La Sagouine»: tournée en Europe

«La Sagouine», pièce d'Antonine Maillet jouée à plusieurs reprises au Canada avec beaucoup de succès depuis sa création en 1972, entreprend ce mois-ci une tournée en Europe. Des représentations seront données, en octobre et en novembre, à Paris (Théâtre d'Orsay) et dans plusieurs villes françaises, ainsi qu'en Belgique



Viola Léger : la Sagouine

et en Suisse. Ecrite dans la langue populaire acadienne, la pièce met en scène un unique personnage, une vieille femme dont la vie s'est passée à peiner, à besogner, à «labeurer». Devant son seau et son balai, elle raconte avec les mots de son pays son existence de femme de pêcheur, de femme de ménage, de pauvre toujours au service des autres. La Sagouine est remarquablement interprétée par Viola Léger.